

**AVIS DES SOCIETES**

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**

**BNA Assurances (S.A.)**

**SIEGE SOCIAL :** Cité les Pins Les Berges du Lac II 1053 Tunis

La Société « BNA Assurances » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2025.

**En KDT :**

Primes émises nettes	Éléments	T4-25	T4-24	31/12/2025	31/12/2024
	Vie	15 850	11 132	43 693	27 208
	Incendie, Risques Divers & Spéciaux	2 001	1 189	5 686	4 417
	Transport	818	923	2 406	2 326
	Santé	1 877	1 716	6 853	7 465
	Automobile	33 722	34 892	131 650	132 359
	Non Vie	38 418	38 720	146 595	146 566
	<b>Total</b>	<b>54 268</b>	<b>49 852</b>	<b>190 288</b>	<b>173 774</b>

Sinistres réglés	Éléments	T4-25	T4-24	31/12/2025	31/12/2024
	Vie	2 316	2 423	9 670	9 616
	Incendie, Risques Divers & Spéciaux	14	415	364	994
	Transport	-	289	-	1 065
	Santé	1 395	1 171	4 765	4 980
	Automobile	21 203	26 904	82 639	84 956
	Non Vie	22 612	28 779	87 768	91 995
	<b>Total</b>	<b>24 928</b>	<b>31 202</b>	<b>97 438</b>	<b>101 611</b>

Primes cédées	Éléments	T4-25	T4-24	31/12/2025	31/12/2024
	Vie	563	530	1 407	1 536
	Incendie, Risques Divers & Spéciaux	851	572	3 573	3 263
	Transport	579	435	2 177	2 081
	Santé	-	-	-	-
	Automobile	2 420	-2 959	3 837	2 893
	Non Vie	3 850	-1 952	9 587	8 237
	<b>Total</b>	<b>4 413</b>	<b>-1 422</b>	<b>10 994</b>	<b>9 773</b>

	Éléments	T4-25	T4-24	31/12/2025	31/12/2024
	Produits de placements dont revenus financiers	10 543	10 702	41 236	37 997
		9 829	9 344	40 062	37 847

	Éléments	T4-25	T4-24	31/12/2025	31/12/2024
	Commissions	5 703	5 637	22 238	21 446
	<b>Total</b>	<b>5 703</b>	<b>5 637</b>	<b>22 238</b>	<b>21 446</b>

**Remarque :**

- Les indicateurs au 31/12/2024 sont audités.
- Les chiffres sont provisoires et sont actualisés au fur et à mesure du traitement des données tardives et ce pour toutes les branches ainsi que les revenus financiers.

## **I. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :**

Les indicateurs sont arrêtés par référence aux principes et aux conventions comptables prévus par la loi n°96-112 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes sectorielles des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (NCT n° 26 à 31).

### **Les principes comptables les plus significatifs :**

**Les Primes émises nettes d'annulations et de ristournes :** sont comptabilisées dès la prise d'effet des garanties prévues au contrat d'assurance ; c'est-à-dire à la signature de celui-ci même si le montant de la prime n'a pas encore fait l'objet d'un encaissement par la Compagnie.

**Les Primes cédées :** Le fait générateur de la comptabilisation des primes cédées est la comptabilisation des primes émises. Selon la nature des traités de réassurance, la mesure du revenu cédé et par conséquent l'enregistrement des opérations peuvent être réalisés lors de l'émission de la prime ou à l'issue d'une période déterminée.

**Charges de commissions :** S'agissant des commissions d'acquisition de contrats, le fait générateur de leur constatation est la comptabilisation des primes émises au titre des contrats conclus.

**Charges de sinistres** (sinistres payés et provisions pour sinistres à payer) : La charge de sinistres comprend les sinistres réglés **nets de recours encaissés**<sup>1</sup> et compte tenu des frais de gestion de sinistres directes, ainsi que la provision pour sinistres à payer, qui correspond au coût total estimé que représentera pour la Compagnie le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice.

**La constatation des produits des placements :** Les produits de placements englobent les revenus des placements immobiliers, les revenus financiers des valeurs mobilières, et des autres placements (prêts, dépôts et autres). Ils sont évalués par catégorie de placement, conformément aux principes prévus par la norme comptable (NCT n° 31) relative aux placements dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

---

<sup>1</sup> Pour les branches non-vie

## II. **FAITS SAILLANTS AU 31.12.2025 :**

- ❖ Au 31.12.2025, le chiffre d'affaires global de la compagnie s'élève à 190.3 MDT, contre 173.8 MDT à la même date en 2024, enregistrant ainsi une progression de 9.5 % :
  - **Activité Non-Vie** : Le chiffre d'affaires s'établit à 146.6 MDT, en légère hausse par rapport au 31.12.2024 de 0.3 MDT.
  - **Activité Vie** : Les primes émises vie affichent une croissance de 60.6%, passant de 27.2 MDT au 31.12.2024 à 43.7 MDT au 31.12.2025, soit une augmentation de 16.5 MDT.
- ❖ Sinistres réglés : Ils atteignent 97.4 MDT, contre 101.7 MDT au 31.12.2024 soit une baisse de 4.1%.
- ❖ Les primes cédées ont atteint 10.9 MDT au 31.12.2025 contre 9.7 MDT à la même période en 2024, soit une progression de 12.5 %.
- ❖ Les produits financiers s'élèvent à 41.2 MDT au 31.12.2025 contre 38.0 MDT au 31.12.2024, enregistrant une progression de 3.2MDT.
- ❖ Les commissions : Ces dernières s'élevant à 22.2 MDT au 31.12.2025, contre 21.4 MDT à la même période de l'année précédente.